

MAIRIE D'AMPLEPUS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026
Extrait du registre des Délibérations
Délibération n°4

OBJET : ACQUISITION DE PRINCIPE D'UN TENEMENT RUE DANIEL FARGEOT
AMPLEPUS - ACCORD DE PRINCIPE

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.


En exercice : 27 membres

Présent(s) : 21

Pouvoir(s) : 5

Absent(s) : 1

Délibération comportant

2 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

02/10/2026

Publication le :

02/10/2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Didier FOURNEL, maire.

Les membres présents en séance : Didier FOURNEL, Véronique PUTHINIER-DUMONTET, Thierry THOLIN, Patricia BALMONT, Thierry MIELLE, Christelle BRAVO RECORBET, Miguel GONCALVES, Jean-Jacques CARLETTO, Monique CHAMPALLE ANESSI, Bernard ROCHE, Florent PORTIER, Chantal CHAMARANDE, Nathalie CHANFRAY, Annie LECOQ, Romain DUBREUIL, Sylvette GRANGE, Sindy BOURBON, Slaide NICODEMO, Eric LACROIX, Patrick PLANTIER, Annie LEFEBVRE

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Daniel BEAUMEL (pouvoir à Thierry MIELLE), Adèle RECORBET (pouvoir à Sindy BOURBON), Alexis DEBORD (pouvoir à Christelle BRAVO RECORBET), Corinne GELIN (pouvoir à Patrick PLANTIER), Lydie AUGAY (pouvoir à Eric LACROIX)

Le ou les membres absent(s) : Alexis GARCIA

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

La commune d'Amplepuis a entamé depuis plusieurs années une démarche de revitalisation de son centre-bourg. En 2019, la commune a finalisé son plan-guide, étude de programmation et de planification urbaine qui identifie les enjeux de développement et priorise les actions à conduire pour les 15 prochaines années, dans l'objectif de redynamiser le centre-ville et de favoriser l'attractivité de la commune.

Amplepuis a intégré l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) en décembre 2019, ce qui a permis d'aboutir à la signature d'une convention programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) à la fin de l'année 2020, la Ville a également candidaté au programme "Petites Villes de demain" dont elle est lauréate aux côtés des communes de Thizy-les-Bourgs et Cours.

Considérant que la participation de la commune à ces différents programmes a permis d'identifier des enjeux de développement en matière de revitalisation commerciale, d'habitat, de cadre de vie, et d'équipements.

La Commune a été informée de la disponibilité d'un tènement immobilier situé rue Daniel Fargeot figurant au cadastre sous les références A 804 et A 806 (lot A) d'une superficie totale de 3 207 m².

Ce bien présente un intérêt stratégique majeur pour la commune du point de vue de son développement industriel et artisanal. Sa situation et sa configuration permettent le maintien ou l'installation d'entreprises locales, la constitution d'une réserve foncière dédiée à l'artisanat, dans l'attente d'une éventuelle acquisition par la Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR), compétente en matière de développement économique.

Par ailleurs, l'acquisition de ce tènement permettra de procéder à la sécurisation du carrefour et des arrêts de car présents sur place.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe de l'acquisition par la Commune du tènement immobilier situé rue Daniel Fargeot figurant au cadastre sous les références A 804 et A 806 (lot A) d'une superficie totale de 3 207 m².
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la conduite de ce projet, notamment :
 - o La saisine de la Direction Immobilière de l'État (DIE) pour la détermination de la valeur domaniale du bien ;
 - o La négociation des conditions d'acquisition avec le propriétaire actuel ;
- **PRÉCISE** que l'acquisition définitive, son prix et ses modalités d'exécution feront l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

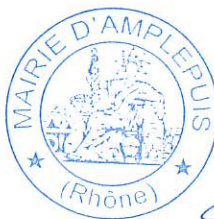
Adopté par 22 et 4 abstentions (M Eric LACROIX ayant un pouvoir, M Patrick PLANTIER ayant un pouvoir)

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations.

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 29 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Florent PORTIER



Le Maire,
Didier FOURNEL

